

SOCIÉTÉ DES MINES DE MANGANÈSE DE DARKVÉTI (Caucase)(1900-1932) Géorgie

Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(Cote de la Bourse et de la banque, 24 mars 1900)

D'un acte reçu par M^e Brault, notaire à Neuilly-sur-Seine, le 1^{er} février 1900, il est formé une société anonyme, conformément à la loi du 24 juillet 1867 et à la loi du 1^{er} août 1893.

La société prend la dénomination de Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase).

La société a pour objet : l'exploitation des minerais de manganèse des concessions de Darkvéti et Itkvici, province de Kontaïs (Caucase); l'acquisition desdites concessions; l'exploitation de tous autres gisements minéraux dont la Société pourrait devenir propriétaire, concessionnaire ou locataire; la construction et l'exploitation de tous établissements industriels ayant pour objet le traitement, la manipulation et la transformation des produits extraits de ces gisements minéraux, et, à cet effet, l'achat et la location de tous immeubles ; la vente, le transport et le commerce de tous les produits transformés ou non provenant des mines, établissements industriels et usines de la société et généralement toutes les opérations pouvant se rattacher à l'objet de la société.

Le siège de la société sera à Paris, 5, rue Chauchat [= Mines d'Albi].

La durée de la société est fixée à 99 ans, à compter du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus par les présents statuts. Il est fait apport à la présente Société par M. Bayard de : l'engagement de faire céder à la présente Société par la Société des mines de la Doubovaia-Balka, moyennant le remboursement à cette Société de ses frais et dépenses, les droits que lui confèrent divers contrats sur des terrains d'une surface totale d'environ 40 déciatines (44 hectares) sis sur les territoires de Darkvéti et Itkvici, province de Kontaïs (Caucase), et sur les gisements de minerais de manganèse qu'ils contiennent; les travaux, recherches et études aux quels s'est livrée la Société des mines de la Doubovaia-Balka en vue de reconnaître ces gisements et d'en préparer l'exploitation ; les études techniques, commerciales et financières auxquelles lui-même et les groupes industriels qu'il représente se sont personnellement livrés en vue de l'exploitation de la Société en formation.

En représentation et pour prix des apports, il est attribué à M. Bayard, apporteur, à charge par lui de les répartir entre les divers intéressés, une part dans les bénéfices nets de la Société, qui sera représentée par 1.600 parts de fondateurs créées ci-après. Les parts de fondateurs seront remises à M. Bayard un mois après la reconnaissance de la Société par le gouvernement russe. Le fonds social est fixé à 1.600.000 francs, divisé en 3.200 actions de 500 francs chacune, entièrement souscrites et libérées du quart. En représentation de la part de bénéfices attribuée à M. Bayard, apporteur, il sera créé 1.600 titres au porteur portant les numéros de 1 à 1600, donnant droit chacun à 1.600^e de cette part de bénéfices et dont la forme sera déterminée par le conseil

d'administration. Ces titres ne donneront aux porteurs aucun droit d'immixtion dans les affaires de la Société.

Sur les bénéfiques nets annuels, il est prélevé : 5 % des bénéfiques pour le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement est obligatoire quand le fonds de réserve est inférieur au dixième du capital social; une somme, dont l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, détermine, s'il y a lieu, le chiffre chaque année, affectée à un fonds de réserve spéciale qui ne pourra pas dépasser le quart du capital social; la somme nécessaire pour servir à chaque actionnaire une fraction de dividende égale à 5 % du montant de la libération de ses actions. Le surplus sera ainsi réparti : 10 % au conseil d'administration ; 30 % aux 16.000 parts de fondateurs ; 60 % aux actionnaires également répartis entre toutes les actions.

Ont été nommés administrateurs :

MM. Adrien Baudin ;

Paul Bayard ¹ ;

de Billy ² ;

Alfred de Boisset-Glassac ³ ;

Paul Chapuy ⁴ ;

¹ Paul Bayard (1852-1931) : polytechnicien, ingénieur aux forges de Pompey, directeur des Forges et clouteries réunies à Charleville, puis des Forges de Montataire, il part en Russie en 1881, et y crée les mines de fer de la Doubovaïa-Balka, les charbonnages d'Ekatarinovka, les mines de fer de Kertch, la Société industrielle et métallurgique du Caucase (cuivre). Chevalier de la Légion d'honneur du 8 février 1921.

² Édouard de Billy (1866-1919) : petit-fils d'Édouard de Billy (1802-1874), inspecteur général du corps des mines. Fils d'Alfred de Billy, inspecteur des finances, membre de la commission des comptes du PLM, administrateur de la Providence-Vie et Accidents. Neveu de Charles de Billy, auditeur à la Cour des comptes. Cousin de Robert de Billy, diplomate, marié à Jeanne Mirabaud, fille aînée de Paul. D'où Suzanne qui épouse Jean Raoul-Duval (1894-1978), vice-président-directeur général adjoint des Docks et entrepôts du Havre, administrateur de la Société du Haut-Ogooué (SHO) et de la Havraise Indochinoise.

Édouard de Billy épouse Alice Johnston (1870-1909), sœur de Raoul (1870-1915), grand propriétaire dans le Médoc, administrateur de Gafsa et des Phosphates de l'Océanie. Il se remarie en 1915 à Catherine Johnston (1884-1971), demi-sœur de la précédente, sœur de George (administrateur de la SFFC, des Phosphates de l'Océanie, du Port de Papeete). Veuve, Catherine se remariera en 1920 au major Robert Davis, ex-commissaire de la Croix-Rouge américaine en Autriche-Hongrie.

Ingénieur du corps des mines, Édouard de Billy débute comme ingénieur-conseil du Crédit lyonnais, puis devient administrateur de l'Omnium lyonnais (1897), de la Compagnie franco-portugaise d'explorations minières (sept. 1899), des Chargeurs réunis (déc. 1899), de la Société des mines de Manganèse de Darkvéti (Caucase)(1900), de la Société des Générateurs à vaporisation instantanée (système Serpollet)(liquidateur en 1900). Il quitte le Lyonnais en 1902 pour devenir directeur de Mokta-el-Hadid, administrateur du Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris (1902), de Gafsa (1903), de la Foncière-Transports (1904), de la Compagnie Diamantina (1905), de Mokta-el-Hadid (1908), du Bône-Guelma (fév. 1911), des Mines de fer de Goa (juil. 1911), des Chemins de fer du Midi, d'Ekaterinovka... Pendant la Grande Guerre, il est nommé directeur adjoint des Travaux publics au Maroc, puis membre de la mission Tardieu aux États-Unis. Il meurt d'un accident de cheval alors qu'il venait d'être appelé au conseil du P.O.

³ Alfred de Boisset-Glassac : fils d'un directeur des Mines de l'Escarpelle. Trois filles : Madeleine (M^{me} Jules Riollot, ingénieur des mines de Blanz), Élisabeth (M^{me} Paul Paix, ingénieur E.C.P., raffineur de pétrole), Germaine (M^{me} Paul Godefroy). Ingénieur civil des Mines (Saint-Étienne 1870), secrétaire général de la Compagnie des mines de Blanz, il fait d'abord carrière dans le sillage de Lionel de Gournay (Parisienne de Produits chimiques, Coloniale de Kampot, Haut-Como, Haut-Gabon). Puis il vole de ses propres ailes, souvent associé à son gendre Riollot : administrateur de la Société anonyme coloniale de Kampot et de la Société de l'acide carbonique liquide pur (1900), de la Cie générale des phosphates de la Floride, de la Société d'exploitation de la concession de Gouy-Servins (1909), de la Société minière de Djendli (1911), du Consortium (cabinet d'affaires)(1913), du Syndicat d'études Grenade-Almería (1914). Nécrologie : *Le Journal des débats*, 28 juillet 1927, *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1927.

⁴ Paul Chapuy (1863-1936) : polytechnicien, ingénieur des mines, administrateur de la Compagnie franco-portugaise d'explorations minières (1899) avec MM. de Billy et René Raoul-Duval. Ingénieur-conseil de la Banque de Paris et des Pays-Bas, son représentant au conseil de diverses sociétés et comme président des Chemins de fer au Dahomey. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Chemins_fer_Dahomey.pdf

Raoul-Duval ⁵ ;
Louis Lombard ⁶ ;
Modeste Pierronne ⁷. — *Petites Affiches*, 25/2/1900.

Société des mines de la Doubovaia-Balka
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juillet 1902)

.....
Il nous reste à dire quelques mots maintenant des deux entreprises à la création desquelles a participé la Doubovaïa Balka.

La Société des mines de manganèse de Darkvéti a été créée en 1900 pour exploiter des gisements de manganèse dans le Caucase. Malheureusement, des retards dans la livraison du matériel n'ont pas permis de commencer rapidement l'exploitation, de telle sorte que les ressources de la société, qui était montée seulement au capital de 800.000francs, ont été vite absorbées. Il a été nécessaire, en mars 1902, de procéder à une réorganisation financière en réduisant l'ancien capital de moitié, puis en émettant ensuite 4.000 actions nouvelles de 100 francs. Cette opération a coûté environ 100,000 francs à la Doubovaïa qui avait souscrit 400 actions de cette filiale. Nous ne saurons que par le bilan de 1902 si elle a usé de son droit de souscrire au nouveau capital, comme son intérêt semblait le lui commander.

La Société industrielle et métallurgique du Caucase n'en est aussi qu'à ses débuts, puisqu'elle a été créée seulement en octobre 1897. Elle exploite les mines de cuivre et les fonderies d'Aktala.

.....
Si donc les deux entreprises auxquelles est intéressée la Doubovaïa et sur lesquelles les données sont encore bien incertaines, ne répondaient pas à l'attente de leurs promoteurs, la perte qui en résulterait serait assez légère, et elle est déjà partiellement amortie.

Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
Société anonyme au capital de 1.600.000 francs.

Assemblée générale ordinaire
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 novembre 1903)

⁵ René Raoul-Duval (1864-1916) : ingénieur des mines, il se distingue comme président des Mines d'Albi , de la Société de Constructions mécaniques du Midi de la Russie, de la Société d'industrie minière d'Ekaterinovka, administrateur des Mines de zinc de Guergour, etc.

⁶ Louis Marius Lombard (Firminy, 21 avril 1857-Alès, 17 avril 1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne (1876), il effectue toute sa carrière aux mines de Bessèges avec un intermède comme directeur des Houillères de Rochebelle (1903-1914). Chevalier de la Légion d'honneur du 16 janvier 1920.

⁷ Modeste Pierronne : né, semble-t-il, le 2 décembre 1869 à Denain (Nord). Ingénieur, chef du service des hauts fourneaux aux usines de Briansk, agent consulaire à Ekaterinoslaw (1895), administrateur de la Société d'industrie minière d'Ekaterinovka (charbonnages), de la Société française de téléphonie privée (avril 1900), du Syndicat financier franco-américain (1908), de la Société française Diamond Calypsol (1910) : appareils de graissage, scrutateur aux assemblées des Mines d'Albi (1911, 1914, 1917) et de la Société industrielle et métallurgique du Caucase (1911) — secrétaire à celle de 1913 —, administrateur de la Compagnie des mines de fer de Goa (Indes portugaises)(1911) et de l'Union du ravitaillement civil (1917). Bref avis de décès : *l'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 mars 1918, p. 144.

Les actionnaires de cette société se sont réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire.

Le rapport du conseil d'administration fait ressortir les nombreuses difficultés rencontrées dans l'exploitation du manganèse : concurrence des indigènes, inondations fréquentes, la crise métallurgique qui a obligé la société à réduire considérablement les prix de vente, et enfin une grève qui a duré six semaines.

Le conseil d'administration a même dû accepter des marchés avec perte pour ne pas arrêter l'exploitation, mesure qui serait encore beaucoup plus onéreuse.

Le gouvernement russe n'a pas pris en considération une demande de la Compagnie tendant à réduire la prime d'exportation.

.....
Après lecture du rapport des commissaires, aucun actionnaire ne demandant la parole, les résolutions mises aux voix ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution. — L'assemblée approuve le bilan et les comptes tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale décide de porter au crédit du compte de profits et pertes la somme de 115.998 fr. 20 figurant au compte « provision », ce qui ramène le solde débiteur de ce compte à 44.514 fr. 07.

Troisième résolution. — MM. Chalmeton ⁸, Duchanoy ⁹ et Duval sont réélus administrateurs.

Quatrième résolution. — MM. Boissier ¹⁰ et Scheffer sont nommés commissaires et leur allocation est fixée à 1.000 francs.

Cinquième résolution. — Les administrateurs qui font partie d'autres sociétés reçoivent les autorisations prévues par la loi.

Mines de Darkvéti
(*Gil Blas*, 31 décembre 1905)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase) a eu lieu le 28 décembre.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire, elle a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin dernier, lesquels se soldent par une perte de Fr. 29.118 60

qui, venant s'ajouter au solde débiteur des exercices antérieurs, soit 268.603 24
en porte le total à Fr. 297.721 84

⁸ Hubert Chalmeton de Croÿ (1853-1916) : polytechnicien, officier d'artillerie. Successeur de son père Ferdinand aux Houillères de Bessèges, à la Cie de Mokta et aux Produits chimiques d'Alais et de la Camargue. Administrateur des Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase), de la Société pour la régularisation de la Durance (1910), de la Compagnie des mines de fer de Goa (Indes portugaises)(1911), de la Société générale des nitrures. Chevalier de la Légion d'honneur.

Quatre enfants de son union avec Mathilde Fontaine, dont Jacques (1883-1970), administrateur de la Société de constructions mixtes au Maroc, de Nord Automobiles à Casablanca et de la Compagnie générale de transports algériens à Alger.

⁹ Maxime Duchanoy (Paris, 1864-Paris, 1932) : vice-président des Sultanats du Haut-Oubangui. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf

¹⁰ Gabriel Boissier (1864-1931) : secrétaire, directeur, puis administrateur-directeur des Mines de zinc du Guergour. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_zinc_Guergour.pdf

Mines de manganèse de Darkvéti
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1906)

Les actionnaires de la Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase), réunis en assemblée générale ordinaire, hier, 27 décembre, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil, ont, après avoir entendu la lecture des rapports, approuvé, tels qu'ils leur étaient présentés, les comptes de l'exercice 1905-1906 et, sur la proposition du conseil, décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire s'élevant à 2 209 fr.

Toutes les propositions du conseil ont été adoptées à l'unanimité.

Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1907)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 décembre 1907)

Les actionnaires de la Société des mines de Manganèse de Darkvéti réunis le 17 décembre, en assemblée générale ordinaire, ont adopté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après lecture du rapport de M. [Gabriel] Boissier, commissaire des comptes, en adopte les conclusions.

En conséquence, elle approuve le bilan et les comptes arrêtés au 30 juin 1907, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

Les 38.885 fr. 55 de bénéfices pour l'exercice 1906-1907 seront appliqués en déduction du solde débiteur, pour les exercices antérieurs, du compte profits et pertes.

2° L'assemblée générale réélit administrateur de la société, en conformité de l'art. 19 des statuts, pour une période de six années, M. Duchanoy, membre sortant du conseil.

3° L'assemblée générale, conformément à l'article 27 des statuts, nomme commissaire M. Boissier, pour vérifier les comptes de l'exercice 1907-1908.

4° L'assemblée générale donne aux administrateurs de la Société de Darkvéti faisant partie du conseil d'administration de la Société d'industrie minière d'Ekatérinovka* et de la Société industrielle et métallurgique du Caucase les autorisations prévues à l'article 26 des statuts.

MINES DE MANGANÈSE DE DARKVETI (CAUCASE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 décembre 1909)

L'assemblée générale des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Raoul-Duval, administrateur.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES COMPTES

.....

LES RÉOLUTIONS

Voici le texte des résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée :

1° L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et de M. le commissaire des comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1908-1909 tels qu'ils sont résumés auxdits rapports, et arrête à 75.130 fr. 92 le solde en bénéfice.

2° L'assemblée générale décide d'appliquer en déduction du solde débiteur du compte « profits et pertes » les 75.130 fr. 92 formant le solde en bénéfice de l'exercice 1908-1909.

3° L'assemblée générale, en conformité de l'article 19 des statuts, réélit administrateurs de la société, pour une période de six années, MM. Hubert Chalmeton et André Damour ¹¹, membres sortants du conseil.

4° L'assemblée générale, en exécution de l'article 27 des statuts, nomme commissaire M. G. Boissier pour vérifier les comptes de l'exercice 1909-1910 et fixe à 500 francs ses honoraires.

5e L'assemblée générale autorise MM. les administrateurs qui auront des relations d'affaires avec la société à passer avec elle, s'il y a lieu, tous traités et marchés, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs ou gérants d'autres sociétés dont ils feraient partie, le tout sauf à en rendre compte à l'assemblée générale annuelle, conformément à la loi.

Paris tout entier, 1911 :

11, rue Saint-Florentin :

Soc. FRANÇAISE DU VACUUM CLEANER, nettoyage par le vide.

Soc. MINIÈRE DE CHARBONNAGES D'EKATERINOVKA.

Soc. DES MINES DE MANGANÈSE DE DARKVETI.

Soc. DES MINES DE ZINC DE GUERGOUR.

Soc. INDUSTRIELLE ET MÉTALLURGIQUE DU CAUCASE.

UNION DES GAZ*.

MINES DE MANGANÈSE DE DARKVETI (CAUCASE)

(L'Information financière, économique et politique, 30 décembre 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration, assisté de MM. Pierronne et Le Chatelier ¹², scrutateurs, et de M. Pierronne fils, secrétaire.

2.473 actions étaient présentes ou représentées.

Il est successivement donné lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires. En voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Au courant de l'exercice dont nous avons à vous rendre compte, la Compagnie industrielle et commerciale d'Anvers a, conformément à notre traité, expédié, en minerais lavés, 3.454.803 pouds, en minerais non lavés provenant d'autres mines et descendus par câble, 63.020 pouds.

Les paiements effectués de ce chef à notre société se sont élevés à 66.474 fr. 60 contre 41.035 fr. 40 l'an dernier.

Sur le contrat de location de Mgvimevi, il nous a été versé cette année 13.333 fr. 32. Les installations de câble et d'embranchement prévues au contrat ont été effectuées et sont maintenant en fonctionnement.

Les résultats de cet exercice sont satisfaisants. Ils ressortent à 90.511 fr. 29.

¹¹ André Damour (1861-1942) : ingénieur des mines, il fait carrière aux Mines d'Albi. Président de leur avatar, l'Omnium industriel, immobilier et commercial. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/OIIC.pdf

¹² Louis Le Chatelier (1853-1928) : ingénieur des ponts et chaussées, il fait carrière à la Société française de constructions mécaniques (Éts Cail) qu'il représente à la Société de constructions mécaniques du Midi de la Russie et aux Mines de Doubovaïa-Balka.

Dans ce bénéfice rentre une annulation de créance de 18.095 fr. 85 correspondant à des fournitures de matériel faites lors de notre installation de laverie et ayant fait l'objet de contestations depuis cette époque. Un accord est enfin intervenu par l'annulation pure et simple de la créance.

Il ne figure donc plus aucun créancier à notre bilan et notre disponible est en fin d'exercice de 131.233 fr. 76 contre 73.796 fr. 58 l'an dernier.

L'exercice actuellement en cours semble malheureusement se présenter moins favorablement. Après des expéditions qui, dans les premiers mois, ont dépassé celles de l'an dernier, la Compagnie industrielle et commerciale d'Anvers, en présence de la hausse des frets et des prix de vente qui se maintiennent aux plus bas cours pratiqués, a été amenée à suspendre pendant l'hiver le travail de la laverie.

Comme conclusion de ce rapport, nous allons vous demander, Messieurs, d'appliquer le bénéfice de l'exercice 1910-1911 en diminution du solde débiteur, au 1^{er} juillet 1910, du compte de Profits et Pertes, se montant encore à 228.619 fr. 55.

Vous avez à nommer un administrateur en remplacement de M. de Billy membre sortant du conseil d'administration. Nous vous proposons sa réélection.

Vous aurez en outre à nommer un commissaire des comptes pour l'exercice 1911-1912. Nous vous rappelons que le commissaire sortant, M. Boissier est rééligible.

Enfin, nous vous demanderons les -autorisations prévues à l'article 26 des statuts.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES COMPTES

.....

LES RÉOLUTIONS

Les résolutions suivantes, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité :

1. L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et de M. le commissaire des comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1910-1911 tels qu'ils sont résumés auxdits rapports, et arrête à 90.511 fr. 29 le solde en bénéfice.

2 L'assemblée générale décide d'appliquer en déduction du solde créditeur, au 1^{er} juillet 1910, du compte « Profits et pertes » les 90.511 fr. 29 formant le solde en bénéfice de l'exercice 1910-1911.

3. L'assemblée générale, en conformité de l'article 19 des statuts, réélit administrateur de la société, pour une période de six années, M. Édouard de Billy, membre sortant du conseil.

4. L'assemblée générale, en exécution de l'article 27 des statuts, nomme commissaire, M. G. Boissier pour vérifier les comptes de l'exercice 1911-1912 et fixe à 500 francs ses honoraires.

5. L'assemblée générale autorise MM. les administrateurs qui auront des relations d'affaires avec la Société à passer avec elle, s'il y a lieu, tous traités et marchés, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs ou gérants d'autres sociétés dont ils feraient partie, le tout sauf à en rendre compte à l'assemblée générale annuelle, conformément à la loi.

MINES DE MANGANÈSE DE DARKVETI (CAUCASE)
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 décembre 1912)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires en qualité de scrutateurs. I

Lecture est donnée des rapports du conseil d'administration et des commissaires.

LES RÉOLUTIONS

Les diverses propositions du conseil ont été ensuite adoptées par l'assemblée :

1° L'assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 1911-1912, et arrête à 96.114 fr. 40 le solde en bénéfices.

2° Application de ce solde bénéficiaire à l'amortissement du solde débiteur antérieur du compte de profits et pertes ;

3° Réélection pour six ans, de MM. de Boisset-Glassac et Pierronne, administrateurs sortants.

4° Nomination de M. Boissier, commissaire des comptes et fixation à 500 francs de sa rémunération.

5° Autorisations prévues par l'art 40 de la loi 24 juillet 1867.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MANGANÈSE DE DARKVÉTI

(L'Information financière, économique et politique, 30 décembre 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue ce matin sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration, assisté de MM. Riollot¹³ et Gorsch¹⁴, scrutateurs et de M. Pierronne, secrétaire.

Lecture est donnée du rapport du commissaire des comptes :

.....

LES RÉOLUTIONS

À l'unanimité, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :

1° Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 1912-1913 ;

2° Répartition du solde bénéficiaire de l'exercice de la manière suivante :

Amortissement du solde débiteur antérieur du compte de Profits et pertes 41.993 fr. 86 ;

À la réserve légale 5 % du solde disponible, 2.137 fr. 66 ;

Report à nouveau 40.615 fr 63.

3° Réélection de M. Duchanoy, administrateur pour six ans ;

4° Nomination de M. Boissier, commissaire des comptes.

5° Autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Société des mines de manganèse de Darkvétí (Caucase)
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 janvier 1914)

¹³ Jules Riollot (Mâcon, 1872-Paris, 1944) : École des mines de Saint-Étienne, 1892. Directeur technique des Mines de houille de Blanzky, ingénieur-conseil ou administrateur du Guergour, du Kanguet et du Fedjel-Adoum (filiales du groupe Joseph Faure, autre Stéphanois), du Chellala, du Djendli... Administrateur (1911) des Mines d'or de l'Andavakoéra à Madagascar. Ingénieur-conseil (1912) de la Cie générale du Maroc. Directeur de la Cie métallurgique et minière franco-marocaine qu'il représente aux Mines de fer de Heras-Santander (Espagne) et au Djebel-Lorbeus. Après la Grande Guerre, il se consacre principalement à la mise en valeur des mines de houille de Gouy-Servins (Pas-de-Calais), tout en devenant en 1923 administrateur des Mines de fer de Saint-Pierremont, dans le bassin de Briey, filiale des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. À la fin des années 1920, il devient directeur des Charbonnages de Beeringen, en Campine (Belgique), filiale de Pont-à-Mousson.

¹⁴ Félix Gorchs-Chacou (et non Gorsch) : administrateur délégué de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC).

L'assemblée du 29 décembre a entendu la lecture du rapport du conseil dont nous détachons les passages suivants :

« La Compagnie industrielle et commerciale d'Anvers a, conformément à notre traité, expédié, en minerais lavés, 3 millions 815.626 pouds contre 4.439.704 l'an dernier.

En 1913, la grève générale de Tchiatouri, de juin à septembre, a réduit de près de moitié les expéditions de Darkvéti.

Les résultats de l'exercice ressortent à 84.747 fr. 15 de bénéfices contre 96.114 fr. 40 l'an dernier, dont une partie est affectée en annulation du solde débiteur du compte de profits et pertes. »

En avril 1913, la Compagnie industrielle et commerciale d'Anvers, usant du droit que lui donnait son contrat du 1^{er} mai 1909, a prévenu la Société de Darkvéti qu'elle cesserait sa location à partir du 1^{er} mai 1914. Un des directeurs de cette société, M. Auguste Muls, sous le nom duquel elle opérait au Caucase, a proposé de reprendre la location de Darkvéti jusqu'au 1^{er} mai 1918, ce qui a été accepté.

En somme, cette affaire se soutient en attendant des jours meilleurs. C'est même encourageant pour beaucoup d'actionnaires qui la croyaient complètement disparue.

MINES DE MANGANÈSE DE DARKVETI
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} janvier 1915)

Les actionnaires de cette société ont tenu ce matin leur assemblée générale ordinaire.

Les expéditions de l'exercice ont atteint un total de 2.479.760 pouds contre 3.815.626 pouds l'an dernier. La production de juin à octobre 1913 s'est trouvée considérablement réduite par la grève de Tchiatouri ; elle n'a été, durant cette période de cinq mois, que de 285.000 pouds contre 1.371.000 dans la période correspondante du précédent exercice.

La Compagnie industrielle et commerciale d'Anvers a cessé la location de Darkvéti au 1^{er} mai 1914. Un nouvel accord est intervenu avec M. Auguste Nuels [Muls] et un certain nombre d'améliorations ont été décidées dans le but de ramener les installations déjà vieilles à des conditions de travail aussi économiques que possible. La guerre a tout arrêté en cours d'exécution.

Les bénéfices de l'exercice ressortent à 52.376 francs contre 84.747 francs l'an dernier. Le conseil propose leur report à nouveau.

À l'unanimité, l'assemblée approuve cette décision. Elle réélit M. Raoul Duval administrateur, et nomme M. G. Boissier, commissaire des comptes.

Manganèse de Darkvéti
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 décembre 1917)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 27 décembre 1917, sous la présidence de M. Bayard.

Les événements russes ont eu, pour la société, des conséquences moins fâcheuses que pour beaucoup d'autres affaires. En effet, l'absence complète de toute exploitation l'a laissée à l'abri des menées révolutionnaires, et comme, d'autre part, les fonds disponibles sont en France, elle n'a point souffert de la dépréciation du rouble. Mais

rien ne peut encore faire présager la reprise des exportations, car il est impossible de prévoir le moment où les locataires de la société pourront reprendre leur exploitation et le paiement de leurs redevances.

Le solde créditeur de l'exercice s'élève à 20 327 fr. Le conseil propose de le reporter à nouveau. L'ensemble du « Report », en y comprenant les 104 888 fr de l'exercice précédent, s'élèverait ainsi à 124 198 fr.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette proposition.

M. de Billy, administrateur sortant, a été réélu M. Boissier a été en outre désigné pour remplir les fonctions de commissaire des comptes.

Société des mines de manganèse de Darkvéti
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 janvier 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 décembre, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration, assisté de M. E. Lyon ¹⁵ et de M. le représentant de la Société d'affrètement et de commission, scrutateurs.

Le rapport du conseil expose que, depuis un an, l'industrie du manganèse a repris un peu d'activité au Caucase. De décembre à octobre dernier, il a été expédié de Poti, 145.000 tonnes de minerai, ce qui représente à peu près le tiers des exportations d'avant-guerre.

Ces expéditions ont été prélevées sur les stocks existants, dont l'importance est d'un million de tonnes environ. Cette importance des stocks empêche la reprise de l'extraction, entravée d'autre part par des lois ouvrières des plus sévères.

Pourtant, l'amodiatore des terrains de la Société, M. Muls, a repris le travail à la mine au début de juillet, et même, pendant un certain temps, à la laverie. Il a pu stocker, d'accord avec la Société « Minerais et Métaux » avec laquelle il a passé en avril dernier un important marché de vente, une certaine quantité de minerai.

Par une loi du 2 août 1919, l'Assemblée constituante géorgienne a donné à l'État le monopole de l'exportation du manganèse. L'État géorgien a concédé l'usage exclusif de ce monopole à un syndicat de producteurs devenu syndicat de ventes. Cet établissement d'un vendeur unique pour le Caucase constitue, pour le maintien des prix et la suppression d'une concurrence dangereuse une solution favorable.

Mais les impôts perçus par le gouvernement sur l'exportation du manganèse sont très élevés ; ils atteignent toujours et dépassent souvent de beaucoup la moitié des bénéfices réalisés sur ces ventes.

Malgré ses bonnes dispositions à l'égard de l'industrie, le gouvernement géorgien, dans l'impossibilité de se créer les ressources financières qui lui sont indispensables, a été amené à prélever sur l'industrie des droits excessifs susceptibles d'arrêter son développement. La situation économique du pays, correspondant à l'insuffisance des exportations, est telle que le rouble géorgien qui, l'année dernière, valait encore 5 centimes, baissait progressivement jusqu'à 2 centimes en juillet pour tomber maintenant au-dessous d'un centime. Cette baisse rend naturellement désastreux les contrats d'amodiation de la société, puisqu'une redevance d'un kopeck par poud, qui représentait 1 fr 22 par tonne avant la guerre, ne correspond plus qu'à un demi-centime. Cette situation était si anormale que M. Muls, lors du renouvellement des contrats, s'est reconnu d'accord pour effectuer les paiements en francs sur le taux ancien.

¹⁵ Edmond Lyon (1857-1925) : banquier à Paris en valeurs au comptant. Chevalier de la Légion d'honneur en 1925 comme administrateur de diverses sociétés, dont les Étains de Kinta. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_Kinta.pdf

Sur les mêmes bases, le conseil a donné en location à M. Muls ses terrains d'Itkvissi et une option sur ceux de Mgvimévi.

Le compte « Profits et pertes » de l'exercice 1919-1920 s'établit comme suit (fr.) :

Au CREDIT	
Intérêt et divers	18.006 68
Au DEBIT	
Frais généraux (enregistrement, appointements de l'agent de la Société en Russie, etc.) et versements sur contrats de locations de terrains	5.745 65
Solde créditeur	12.261 03
Le conseil d'administration propose d'appliquer comme suit ce bénéfice :	
5 % à la réserve légale	613 05
Report à nouveau	11.647 98
Total	12.261 03

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé cette proposition. Elle a ratifié la nomination de M. Bouisson, en qualité d'administrateur et a nommé M. Boissier, commissaire des comptes.

Mines de manganèse de Darkvétí
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1921)
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 décembre 1921)

Les actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 11, rue Saint-Florentin, réunis hier, en assemblée primaire, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration, ont approuvé les comptes de l'exercice 1920-1921, clos au 30 juin dernier, se soldant par un bénéfice net de 21.135 francs.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de reporter à nouveau la somme restant disponible après prélèvement de la réserve légale. Ajoutée au report de l'exercice précédent, qui était de 159.882 fr. 96, la somme nouvelle à reporter sur l'exercice 1921-1922 forme un total de 182.810 fr. 80.

Du rapport du conseil, ainsi que des explications fournies au cours de la réunion, il résulte que, depuis la dernière assemblée ordinaire, le Caucase a traversé une nouvelle crise politique, la Géorgie s'étant trouvée, en février 1921, envahie par l'armée russe et un régime soviétique y ayant été installé.

M. Muls, locataire de la société, mis ainsi dans l'impossibilité de travailler, a dû quitter le pays en mars, laissant les mines et les usines sous la garde d'employés géorgiens ; depuis cette époque, toute l'industrie s'est trouvée arrêtée au Caucase.

De plus, les expéditions de manganèse de Batoum et de Poti restent suspendues, aucune reprise du travail n'ayant été signalée jusqu'à ces temps derniers dans la région de Tchiatoury, dont les stocks restent considérables. Le locataire de la société n'a, dans ces conditions, effectué que ses versements d'août et novembre 1920.

L'assemblée a réélu, comme administrateur, M André Damour et ratifié la nomination de M. Robin ¹⁶, en remplacement de M. Chalmeton, administrateur décédé. M. Boissier a été nommé commissaire des comptes.

LA RUSSIE

IX. — L'exploitation minière

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 octobre 1922)

.....
Le minerai de manganèse joua, dans la guerre de 1914-1918, un rôle considérable. Les trois pays grands producteurs de ce minerai, la Russie, l'Inde britannique et le Brésil, se trouvaient précisément du côté des Alliés. Les gisements du Sud du Caucase, exploités sur une large échelle occupaient, en 1913-1914, le premier rang comme importance de production.

Ces gisements sont situés sur les bords de la rivière Kvirila, entre les gares de Tchiatour et de Darkvéti, distantes l'une de l'autre de 7 kilomètres seulement. La plus grande longueur des gisements ne dépasse guère 12 à 13 kilomètres, dans la direction du sud au nord, et leur plus grande largeur est d'environ 10 à 11 kilomètres. Leur superficie totale est d'environ 130 à 140 kilomètres carrés. Leur tonnage total est évalué de 200 à 250 millions de tonnes. Le conseil du Congrès de l'industrie du manganèse à Tiflis admettait un tonnage minimum de 80 à 90 millions de tonnes. Nous avons réuni ces chiffres à Tiflis même.

Les gisements se trouvent dans des plateaux s'élevant à 150 et à 200 mètres au-dessus du niveau de la ligne de chemin de fer et de celui de la rivière. Environ 20 kilomètres de voies ferrées desservent les exploitations.

De 1879 au 1^{er} janvier 1915, il a été expédié 11 millions de tonnes. Les mines ou carrières actives au 1^{er} janvier 1915 étaient au nombre de 514. Les stocks sur place s'élevaient, à cette date, à 200.000 tonnes. Pendant les dix années de 1903 à 1912, le principal pays acheteur fut l'Allemagne, qui acheta de 30 à 48 % de la production totale.

En 1910 et en 1911, le Caucase et l'Inde britannique arrivaient tous deux à la même production, mais, en 1912, le Caucase expédia 900.000 tonnes et l'Inde britannique, seulement 632.000 tonnes. En 1913, le Caucase expédia 1.130.090 tonnes, dont 1.078.700 tonnes pour l'exportation tandis que le Brésil n'exporta que 157.400 tonnes.

L'exportation se fait par les ports de Poti et de Batoum, sur la mer Noire, distants respectivement de 170 et de 210 kilomètres de Tchiatour.

L'importance des gisements de manganèse et de naphte du Caucase suffit à montrer le grand intérêt qu'avait l'Allemagne, ne disposant ni de manganèse ni de naphte, de diriger, en 1915 et en 1918, les armées turques vers cette région.

En 1913, les mois de mars et de juin furent remarquablement actifs. Les expéditions, pour ces deux mois, s'élevèrent respectivement à 149.000 et à 151.000 tonnes.

Voici les chiffres des exportations, en 1911, 1912 et 1913, à destination des principaux pays acheteurs (tonnes) :

¹⁶ *Marius Louis Robin* (Paris XIX^e, 9 sept. 1879-Paris XVI^e, 27 oct. 1965) : ingénieur chimiste. Ancien de la Société industrielle et métallurgique du Caucase à Allah-Verdi (1905, 1909-1910). Mécène du Lycée français de Tiflis (1918). Administrateur de la Balia-Karaïdin (1925).

Père d'Andrée Robin, mariée en secondes noces, en 1939, avec André Bougenot, alors administrateur délégué de la Banque de l'union parisienne, ancien gérant unique de Louis Ogliastro et C^{ie}, à Saïgon. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ogliastro_et_Cie_Louis.pdf

Pays acheteurs	1911	1912	1913
Allemagne	295.000	323.000	413.000
Angleterre	226.000	201.640	247.500
Belgique	65.600	193.400	183.600
France	42.600	42.600	55.700
Etats-Unis d'Am.	16.400	96.700	137.700
Autres pays	69.150	57.430	41.200
Totaux	<u>614.750</u>	<u>914.770</u>	<u>1.078.700</u>

La part de l'Allemagne dans ces achats fut de 48 % en 1911, de 35 % en 1912 et de 38 % en 1913. Ces tonnages représentaient, en 1911, 58 % de ses besoins et, en 1912, 50 %.

Voici un autre tableau des tonnages exportés par les pays producteurs :

Pays	1910	1911	1912
Caucase	619.700	614.750	914.770
Inde Britannique	596.700	563.600	632.000
Brésil	259.009	177.000	157.400
Autres pays	101.600	93.650	156.530
Totaux	<u>1.577.000</u>	<u>1.449.000</u>	<u>1.860.700</u>

La part du Caucase fut respectivement de 39 00 en 1910, de 41 % en 1911 et de 48 % en 1912.

La Société allemande de Gelsenkirchen expédia de Poti à Rotterdam, de janvier à juillet 1914, 206 000 tonnes de minerais de manganèse. Ce fut un record. Cette Société possédait trois importantes mines à Tchiatour. Les banques Russo-Asiatique et Commerciale de Tiflis en possédaient deux chacune et la Banque de commerce de l'Azov-Don, une ;

Deux sociétés françaises exploitaient des mines à Tchiatour : la Société minière et industrielle, créée en 1909, et la Société anonyme française de Darkvéti.

Nous ne possédons pas de renseignements précis sur la situation actuelle de ces exploitations.

Il est probable qu'elles retrouveront rapidement une certaine activité dès qu'un régime d'ordre aura été rétabli au Caucase.

R. J. PIERRE.

Mines de manganèse de Darkvéti
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 décembre 1922)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 28 décembre en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration, assisté de MM. Gorchs-Chacou et Lyon, scrutateurs.

Le rapport présenté par le conseil expose que M. Muls, locataire des installations, a pu, au cours de la présente année, transporter à Poti une partie de son stock mais que cependant il n'a pu encore rien expédier.

Pour le Caucase, les exportations de manganèse ont été cette année de 200.000 tonnes environ. Les conditions générales de cette industrie semblaient devenir plus satisfaisantes et le travail était sur le point de reprendre aux mines et aux laveries quand trois inondations successives se produisirent, dévastant les installations situées au bord de la rivière Kvirilli, détruisant le chemin de fer et enlevant plus de la moitié des stocks de minerai évalués à environ 500.000 tonnes. Le rétablissement de la voie ferrée et la remise en état des usines vont demander plusieurs mois et retarder la reprise de l'industrie.

Cette amélioration correspondrait à l'application par Moscou de la politique nouvelle économique et au décret du 16 août dernier déclarant que tous les industriels ayant eu antérieurement à mars 1921 des exploitations de manganèse comme locataires ou comme propriétaires, auraient le droit de les continuer pendant 50 ans, au titre de concessionnaires de l'État pour le tréfonds, moyennant une redevance variant entre 1/2 et 1 1/2 kapek-or par poud, soit environ 2 à 6 fr. par tonne. Pendant ce temps, ils resteraient propriétaires de leurs installations et pourraient disposer à peu près librement de leur matériel et de leurs marchandises. Néanmoins, le monopole de la Société Tchémo reste maintenu pour l'exportation.

Le Conseil a donné comme instructions à son fondé de pouvoir de Tiflis de faire les démarches nécessaires pour que la Société de Darkvéti soit déclarée concessionnaire des mines qu'elle exploite.

Les résultats de l'exercice se soldent par une perte de 5.865 fr. (due à la dépréciation du portefeuille), ce qui ramène de 182.810 fr. à 176.945 fr. le solde bénéficiaire inscrit au bilan au 30 juin 1922.

M. Bayard, administrateur sortant, a été réélu à ses fonctions et M. G. Boissier nommé commissaire des comptes.

(L'Information financière, économique et politique, 7 septembre 1923)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 5 septembre, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration.

Le rapport présenté l'an dernier par le conseil à l'assemblée de décembre 1922 signalait les inondations désastreuses survenues dans le premier semestre du présent exercice.

Il constatait, d'autre part, une certaine amélioration dans la politique économique de Moscou. Cette impression n'a pas subsisté au début de 1923. Au Caucase, en particulier, l'ingénieur d'une grande société française envoyé à Darkvéti pour y suivre l'exécution de marchés importants de manganèse passés avec le locataire de la société, M. Muls, a été arrêté, emprisonné trois semaines et expulsé ainsi que le chef de fabrication de la laverie. À la suite de ces événements, toute exploitation toute surveillance même, se sont trouvées arrêtées à Darkvéti, où M. Muls ne doit être rentré que maintenant pour suivre l'expédition de ses minerais.

Les démarches envisagées en vue de l'obtention de la concession des terrains miniers semblent en bonne voie : elles n'ont pas encore abouti.

Mais, même en cas de succès de ces démarches, les changements considérables qui se sont produits dans la législation du Caucase au cours de ces deux dernières années vont avoir sur l'entreprise une double et grave répercussion.

Tout d'abord la nationalisation du tréfonds, en privant les propriétaires de leurs droits sur les minerais qu'il contenait, enlève toute valeur aux traités passés avec eux en vue de leur exploitation.

Ce sont ces traités qui, apportés à la Société de Darkvéti lors de sa constitution, figurent à l'actif comme concessions apportées et comme locations trentenaires. Ces deux postes devront être ramenés à 1 franc chacun.

En outre, le manque d'exploitation régulière, depuis que la Société existe, a empêché d'effectuer des amortissements réguliers sur les constructions et le matériel, en dehors de ceux qui correspondent à la réduction de capital en 1902. Or, en outre des ravages causés par les inondations de l'an dernier, des dégradations considérables dans les bâtiments, une usure importante du matériel se sont produites au cours de ces vingt années qui obligent d'apporter à l'actif une dépréciation qu'on estime devoir s'élever à 768.772 fr. 58.

Cette situation nouvelle se traduit par un compte de profits et pertes débiteur, particulièrement élevé, qui imposera une réorganisation financière.

Au surplus, les contrats de location avec M. Muls deviennent caducs à la suite des redevances nouvelles imposées aux exploitants du fait de la création du monopole d'État sur l'exportation des manganèses.

Mais l'existence des parts de fondateur constitue un obstacle à une diminution suivie d'une augmentation du capital social : le conseil s'occupe actuellement à le franchir.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'estimation nouvelle donnée par le conseil au compte d'immobilisation se trouvant en Russie et arrêté à 640.000 francs le solde débiteur du compte de profits et pertes (les 176.945 fr. de bénéfices reportés venant en déduction de la perte de 816.945 fr. de l'exercice 1922-1923).

M. G. Boissier a été nommé commissaire des comptes.

Mines de manganèse de Darkvéti
(*La Journée industrielle*, 10 novembre 1923)

L'assemblée extraordinaire tenue hier, 11, rue Saint-Florentin, à Paris, a décidé de réduire le capital social de 1.600.060 fr. à 960.000 fr., en ramenant la valeur nominale de l'action de 250 à 100 fr. Cette opération permettra l'amortissement de la perte de 640.000 fr. figurant au bilan.

Le capital ainsi réduit à 960.000 fr., sera ramené à 640.000 fr., par le remboursement aux actionnaires d'une somme de 320.000 50 fr. par action.

Les actions, dont la valeur nominale sera ramenée à 100 fr., seront divisées en deux catégories : 3.200 ordinaires et 3.200 privilégiées, au point de vue du remboursement de leur capital, au moyen d'un fonds d'amortissement qui sera spécialement et uniquement constitué par un prélèvement de 5 fr. par tonne de minerai exporté.

L'assemblée a enfin décidé d'augmenter le capital de 640.000 à 1.600.000 fr., pour l'attribution à M. Muls de 960.000 fr. d'actions de 100 fr. entièrement libérées, en représentation des apports faits par lui de ses approvisionnements, matériel et stock de manganèse à Darkvéti.

Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(*La Journée industrielle*, 3 décembre 1923)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. Bayard, a approuvé les conclusions du rapport du M. Boissier, commissaire aux apports, nommé par l'assemblée extraordinaire du 9 novembre dernier, sur les apports faits à la société par M. Muls, et sur leur rémunération.

M. Muls fait apport d'approvisionnements de magasins et de matériel du rechange, d'une valeur de 132.187 fr., ainsi que de minerais de manganèse de qualité marchande se trouvant à Darkvétí, formant un tonnage de 365.000 pouds ou 5.978 tonnes.

En rémunération de ces apports, il est attribué à M. Muls 9.600 actions ordinaires de 100 fr. entièrement libérées de la société.

Mines de manganèse de Darkvétí (Caucase)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1924)

Une assemblée extraordinaire tenue sous la présidence de M. [Paul] Bayard, a approuvé les conclusions du rapport de M. Boissier, commissaire aux apports, nommé par l'assemblée extraordinaire du 9 novembre dernier, sur les apports faits à la Société par M. Muls, et sur leur rémunération.

M. Muls fait apport d'approvisionnements de magasins et de matériel de rechange, d'une valeur de 432.487 fr., ainsi que de minerais de manganèse de qualité marchande se trouvant à Darkvétí, formant un tonnage de 365.000 pouds ou 5.978 tonnes.

En rémunération de ces apports, il est attribué à M. Muls 9.600 actions ordinaires de 100 fr. entièrement libérées de la société

Mines de manganèse de Darkvétí (Caucase)
(*La Journée industrielle*, 28 décembre 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 11, rue Saint-Florentin, tenue hier, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923-1924, clos le 30 juin dernier, dont nous avons annoncé les résultats dans notre numéro du 15 décembre. Rappelons que le déficit ressort à 194.675 fr. 62. qui vient s'ajouter aux pertes précédentes.

M. Bayard, administrateur sortant, a été réélu.

Au cours de son allocution, le président a rappelé que les mines étaient toujours nationalisées par le gouvernement des Soviets. Il a indiqué que des offres avaient été faites par ce gouvernement à la société, pour la reprise de l'exploitation ; en tablant sur une production annuelle de 500.000 tonnes, le gouvernement laissait à la société 6.000 tonnes environ, soit 1,2 %. Ces offres n'ont pu être acceptées.

D'autre part, un puissant groupe américain [Harriman], qui avait proposé de prendre le monopole de toutes les mines de manganèse de la Russie, a échoué dans ses pourparlers.

Mines de manganèse de Darkvétí
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 octobre 1925)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 6 octobre, sous la présidence de M. Bayard, président du conseil d'administration.

Au titre ordinaire, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1925, faisant apparaître un bénéfice net de 93.671 francs, venant en déduction du déficit antérieur de 194.675 francs.

M. Josef Muls, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil expose que ces résultats ont été obtenus via le traitement de minerai acheté à des tiers, l'exploitation directe étant trop onéreuse.

Au titre extraordinaire, l'assemblée a approuvé le contrat à passer avec le groupe américain Harriman, qui a obtenu du gouvernement des Soviets de vastes concessions, englobant celle de la société.

D'après son contrat, le groupe Harriman doit atteindre, à partir de la cinquième année, une production annuelle de 600.000 tonnes de manganèse. Le quantum à fournir par Darkvéti est de 19.440 tonnes.

Le groupe Harriman paiera à Darkvéti 95 % des bénéfices réalisés par lui, et paiera en outre un dollar par tonne produite en plus du minimum exigé.

Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 22 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1927 accusant une perte de 360.116 francs.

L'assemblée extraordinaire a décidé le remboursement par réduction du capital des 3.200 actions de priorité qui seront annulées à dater du 15 janvier 1928. Le capital se trouvera ainsi ramené à 1.280.000 francs.

(*Les Archives commerciales de la France*, 27 janvier 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. des MINES de MANGANÈSE de DARKVETI (CAUCASE), 11, St-Florentin. — Capital réduit de 1.600.000 fr. à 1.280.000 fr. — 22 déc. 1927. — *Gazette du Palais*.

Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 janvier 1929)

L'assemblée ordinaire du 4 janvier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928, se soldant par un bénéfice net de 165.215 francs, venant en amortissement du solde déficitaire antérieur, de 383.073 francs.

Société des mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(*La Journée industrielle*, 8 janvier 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, clos le 30 juin, qui se soldent par une perte de 68.891 fr., portant le déficit total à 286.719 francs.

MM. Marius Robin, Auguste Garat et Pierre Muls, administrateurs sortants, ont été réélus.

Société des mines de manganèse de Darkvéti
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1931, p. 131)

Négoc. p. rachat avec le gouv. soviétique.

Manganèse de Darkvéti
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1931)

L'assemblée du 18 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930 qui se soldent par une perte de 21.157 francs contre 68.891 francs pour l'exercice précédent.

Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase)
(*La Journée industrielle*, 5 février 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 3 février a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 119.428 fr. 48, qui a été porté en déduction de la perte de 307.877 francs 47 figurant au bilan.

MM. Jozef Muls et Auguste Muls, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'assemblée a autorisé le conseil à poursuivre ses recherches en vue de donner une activité nouvelle à la société et, en cas d'insuccès, à convoquer une assemblée extraordinaire pour statuer sur la dissolution anticipée de la société.

MINES DE MANGANESE DE DARKVETI
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 avril 1932)

Les travaux de recherches n'ayant pas abouti pour rémunérer le capital, l'assemblée extraordinaire des actionnaires du 6 avril a voté, à l'unanimité, la dissolution anticipée de la société, à partir d'aujourd'hui. M. Henri Muls a été nommé liquidateur.

L'assemblée des porteurs de parts a ratifié cette décision.
